

www.education.gouv.fr/stateval

Les élèves peuvent bénéficier d'aides aux devoirs scolaires de la part de leurs parents, de frères et sœurs, d'amis, de proches ou bien suivre des cours de soutien gratuits ou des cours payants. Si les parents restent largement présents tout au long de la scolarité (essentiellement la mère), quatre élèves sur dix reçoivent également de l'aide de la part de frères et sœurs ou d'amis. La fréquentation des cours de soutien dispensés par les établissements ou les collectivités, augmente au collège (13 % en collège contre 7 % en élémentaire) et concerne des élèves issus de familles défavorisées. Les élèves ont également recours à des cours payants mais cette pratique concerne plus les lycéens (15 %) que les collégiens (8,5 %) et reste très typée socialement : des familles d'enseignants, de cadres et de professions libérales mais surtout des parents qui se disent dépassés ou qui manquent de temps. Les cours de soutien et les cours payants sont jugés autant efficaces par les parents : dans huit cas sur dix ils déclarent qu'ils ont amélioré le niveau scolaire du jeune. Enfin, 7 % des collégiens et 20 % des lycéens généraux et technologiques travaillent entièrement seuls.

Les aides aux devoirs en dehors de la classe

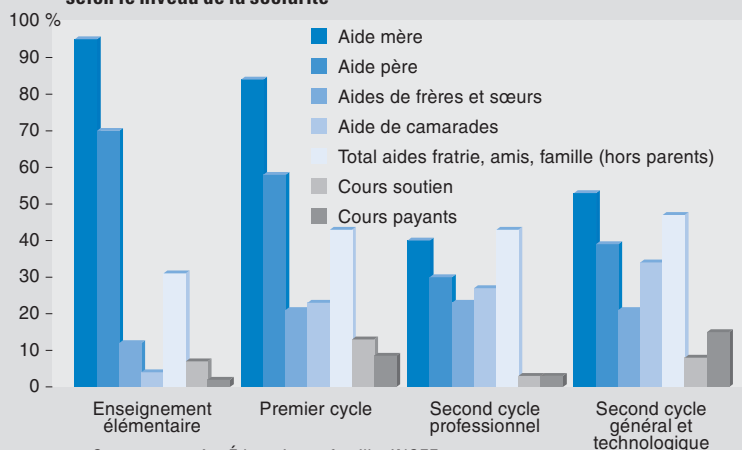
Les résultats présentés ici sont issus de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (PCV) d'octobre 2003 menée par l'INSEE et qui comportait une partie consacrée à l'éducation. Cette enquête permet de répondre à plusieurs interrogations sur les aides aux devoirs en dehors de la classe : l'aide apportée par la mère, le père, un frère ou une sœur, un ami, un autre membre de la famille, le suivi de cours de soutien gratuits organisés par une collectivité locale, une association ou par l'établissement scolaire et le recours à des cours particuliers payants. Les aides aux devoirs apportées par les parents ont déjà été étudiées par M. Gouyon [1]. Si ces aides des parents apparaissent comme les plus fréquentes, elles peuvent s'accompagner ou se trouver remplacées par d'autres formes d'aides aux devoirs. Le

recours ou non à ces soutiens scolaires permet ainsi de caractériser des types d'élèves. Nous ne considérons que les élèves dans l'enseignement élémentaire ou secondaire (donc hors maternelle et supérieur) y compris dans l'enseignement adapté. Ces aides ne sont pas mises en relation avec la réussite des élèves car l'enquête ne le permet pas mais ce lien a été étudié par J.-P. Caille [2] dans le cadre du suivi d'un panel d'élèves.

L'aide aux devoirs est, avant tout, apportée par les parents et surtout la mère

Si les jeunes élèves sont plus aidés que les plus âgés par leurs parents, l'aide de la mère reste la plus fréquente que reçoit un élève,

Graphique 1 – Proportion d'élèves ayant recours à chaque aide selon le niveau de la scolarité



quelle que soit sa position scolaire (*graphique 1*). En 2002-2003, un enfant, qu'il soit écolier, collégien ou lycéen, est aidé en moyenne 15 heures par mois par ses parents pour faire ses devoirs : 19 heures à l'école élémentaire, 14 heures au collège et 6 heures au lycée général et technologique [1].

Avant tout c'est la mère qui aide : quelle que soit la classe où est l'enfant, la proportion de mères qui participent aux devoirs scolaires est plus élevée que celle des pères. De plus, la participation du père n'apparaît pas comme un substitut à celle de la mère. Le père aide lorsque la mère aide, alors que la mère aide que le père participe ou non : ainsi, à l'école élémentaire, seuls 3 % des enfants n'ont pas d'aide de leur mère mais ont, en revanche, l'aide de leur père alors que le cas inverse, aide de la mère et pas d'aide du père concerne 29 % des élèves. Au collège, ces pourcentages respectifs sont 5 % et 31 % et au lycée général et technologique 8 % et 22 %.

La part des mères qui aident leur enfant diminue au fur et à mesure de l'avancement dans la scolarité : 95 % en école élémentaire, 84 % en collège, 53 % en lycée général et technologique et 40 % en lycée professionnel. Si, à l'école élémentaire, la proportion des mères qui aident varie très peu selon le milieu social ou le diplôme, plus on progresse dans la scolarité et plus les mères qui continuent à aider sont plus diplômées. Mais le fossé est surtout important entre les mères sans diplôme et les mères diplômées. Si 90 % des mères non diplômées aident leurs enfants en primaire, elles ne sont plus que 64 % en collège contre 88 % des mères possédant un CAP ou BEP et 25 % en lycée général et technologique contre 53 % des mères possédant un CAP ou BEP. Cet écart s'explique en partie par le fait que, dès l'école élémentaire, la moitié des mères sans diplôme se déclarent souvent dépassées par les devoirs scolaires contre 14 % des mères diplômées. Mais, même dépassées, les mères sans diplôme sont encore 82 % à persévérer et aider leurs enfants. Cette remarque est générale : même lorsque les mères se disent dépassées, elles continuent de consacrer du temps à l'aide aux devoirs : en primaire, 90 % des mères qui se disent souvent dépassées aident contre 98 % de celles qui ne sont jamais dépassées, les pourcentages respectifs sont au collège 78 % contre 91 % et au lycée général et technologique 46 % contre 63 %. L'aide aux enfants de la part des mères ne concerne

pas plus les élèves qui ont des difficultés que les autres.

Comme l'avait montré M. Gouyon [1], les pères qui se disent dépassés persévèrent moins que les mères : en primaire, 69 % des pères qui se disent souvent dépassés aident contre 82 % de ceux qui ne sont jamais dépassés, les pourcentages respectifs sont, au collège, de 54 % contre 77 % et au lycée général et technologique de 32 % contre 69 %. L'écart selon la profession est marqué : les pères enseignants aident beaucoup plus que les autres pères, ce qui n'apparaît pas chez les mères. De même, les différences selon la possession ou non d'un diplôme sont plus fortes que chez les mères.

L'aide d'un ami pour le travail scolaire prend de plus en plus de place au cours de la scolarité

L'aide des parents diminue au cours de la scolarité alors que l'aide des autres proches augmente. Ainsi, 12 % des élèves de l'école élémentaire et 20 % des collégiens et lycéens reçoivent, pour leurs devoirs scolaires, l'aide de frères et sœurs. Du côté des camarades, seulement 4 % des élèves de l'école élémentaire déclarent avoir recours à l'aide d'un ami, mais 23 % des collégiens, 27 % des lycéens professionnels et 34 % des lycéens généraux et technologiques. Enfin, d'autres proches peuvent intervenir, comme les grands-parents. Au total, 31 % des élèves de l'école élémentaire reçoivent une aide d'un proche, ami, ou famille hors parents, contre 43 % en collège ou en lycée professionnel et 47 % en lycée général ou technologique.

Les élèves qui viennent de redoubler ont plus souvent une aide de frères et sœurs, surtout

à l'école élémentaire. Ainsi, les nouveaux redoublants en élémentaire bénéficient trois fois plus d'une aide d'un frère ou d'une sœur que les autres élèves (34 % contre 12 %). C'est encore vrai au collège et au lycée mais l'écart diminue (27 % contre 21 % au collège et 26 % contre 21 % au lycée). En revanche, il n'y a pas de différence quant à l'aide de la part de camarades ou d'autres proches de la famille.

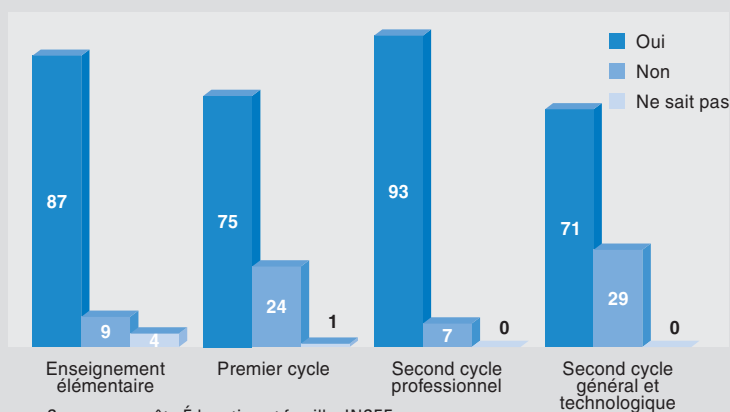
Les cours de soutien : surtout au collège

En moyenne, 9 % des élèves suivent des cours de soutien : 7 % lorsqu'ils sont dans l'enseignement élémentaire, 13 % lorsqu'ils sont en premier cycle du secondaire, 8 % en second cycle général et technologique et 3 % en second cycle professionnel. Si, à l'école élémentaire, la matière concernée est majoritairement le français, ce sont les mathématiques qui prennent la tête dès le collège.

Ces cours de soutien se déroulent en majorité dans les établissements scolaires mais un cinquième a lieu dans d'autres locaux, ceux des collectivités locales par exemple. L'initiative de ces cours vient, dans six cas sur dix, d'un enseignant de l'élève mais les parents en sont à l'origine dans un quart des cas et l'enfant dans 15 % des cas. Lorsque l'initiative vient de l'enseignant, les cours ont lieu dans l'établissement scolaire dans neuf cas sur dix, mais lorsque ce sont les parents qui ont pris l'initiative ce n'est plus que dans un cas sur deux.

Dans 43 % des cas, les parents déclarent que ces cours de soutien ont eu lieu car l'enfant était très faible dans la matière et devait progresser, dans 38 % des cas car il était

Graphique 2 – Amélioration du niveau scolaire par les cours de soutien



faible et avait besoin d'être soutenu, dans 6 % des cas car il n'était pas particulièrement faible mais devait être meilleur et, dans 13 % des cas, pour d'autres raisons non précisées. Les élèves concernés par ces cours de soutien gratuits ont plus souvent redoublé. Ainsi, 15 % des élèves qui viennent de redoubler bénéficient de cours de soutien (contre 9 % de ceux n'ayant pas redoublé) mais 18 % des élèves qui redoubleront leur année ont bénéficié de cours de soutien probablement pour essayer de prévenir ce redoublement. C'est encore plus vrai en primaire : 28 % des nouveaux redoublants bénéficient de cours de soutien contre 6 % des autres élèves. Au collège, les pourcentages respectifs sont 21 % contre 13 %. En revanche, au lycée général, il n'y a pas de différence de participation selon que l'élève vient de redoubler ou non.

Les parents jugent que ces cours ont amélioré le niveau scolaire de l'enfant dans huit cas sur dix, essentiellement en élémentaire où le pourcentage de satisfaction atteint neuf cas sur dix (*graphique 2*). Ces cours sont particulièrement appréciés lorsque l'élève qui en a bénéficié vient de redoubler : la satisfaction est de 86 % contre 78 % pour les non-redoublants. Enfin, les parents souhaitent continuer ces cours dans la moitié des cas (57 % des cas lorsqu'ils sont satisfaits et 45 % sinon) mais dans 69 % des cas lorsque l'enfant a redoublé. Il n'y a pas de différences dans la satisfaction des parents selon que le cours est dispensé par l'école ou par une collectivité locale.

Les élèves concernés par ces cours de soutien appartiennent à des familles moins favorisées socialement, culturellement et économiquement : les familles sont plus souvent ouvrières, les parents sans activité avec pas ou peu de diplômes et on trouve plus de familles monoparentales.

Les cours payants, surtout au niveau du LEGT

Si, en moyenne, seuls 2 % des élèves de l'école élémentaire ont recours aux cours payants, ils sont 8,5 % en collège où le pourcentage augmente au cours de la scolarité (6 % en 6^{ème}, 7 % en 5^{ème}, 9 % en 4^{ème} et 14 % en 3^{ème}) et 15 % en second cycle général et technologique, essentiellement en second

1. Dans l'enquête une autre modalité existe qui est « autre raison » et qui correspond donc à 11 % des réponses mais concerne essentiellement des élèves de l'élémentaire ou du collège.

cycle général (16 % en seconde, 20 % en première générale contre 6 % en première technologique, 15 % en terminale générale contre 9 % en terminale technologique). Les lycéens professionnels sont peu concernés (3 %).

En élémentaire, ces cours, comme ceux de soutien, concernent plus souvent le français que les mathématiques, mais cet ordre s'inverse au cours du collège et, en lycée, ce sont en grande majorité des cours en mathématiques.

L'initiative de ces cours particuliers vient majoritairement des parents surtout en école élémentaire, 86 % des cas contre 75 % en collège et 60 % en lycée. Mais l'élève les a demandés dans 23 % des cas en collège et 40 % en lycée. Ce sont rarement les enseignants qui ont pris cette initiative : en moyenne 3 % des cas mais 8 % en primaire.

Ces cours ont principalement pour but de soutenir l'élève et de le faire progresser car il était jugé très faible (32 % des cas) ou faible (43 % des cas) mais, dans 14 % des cas, ils servent également à améliorer le niveau de l'élève pour qu'il puisse entreprendre des études souhaitées. Cette dernière raison est particulièrement évoquée par les lycéens, 20 % des cas contre 8 % en collège¹.

Les parents des enfants concernés déclarent plus souvent que leurs enfants ont des difficultés à l'école et ces derniers ont, en moyenne, plus souvent redoublé sauf au lycée. Ainsi, 10 % des élèves venant de redoubler prennent des cours payants (contre 7 % de ceux n'ayant pas redoublé) mais on a également 17 % des élèves qui redoubleront leur année qui ont pris de cours payants sûrement pour essayer de prévenir ce redoublement. Au collège, 12 % des nouveaux redoublants prennent des cours payants contre 8 % des autres élèves. En revanche,

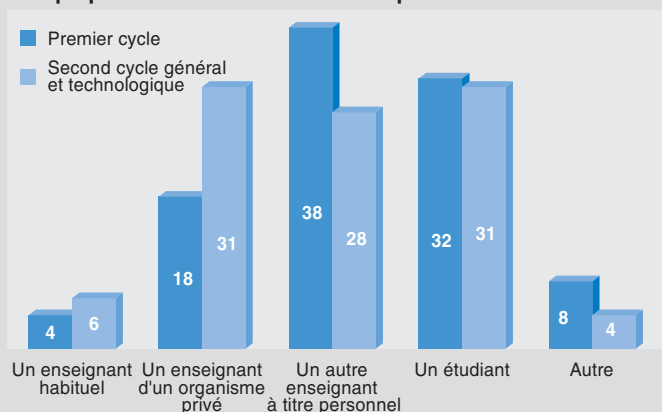
au lycée, la part d'élèves suivant des cours payants est la même, qu'ils viennent de redoubler ou non. On retrouve le résultat précédent sur les motivations de ces cours : avant le lycée, ils servent à améliorer le niveau scolaire de l'élève qui était faible, au lycée ils ont, en plus de ce rôle, celui d'aider l'élève à atteindre le niveau nécessaire à l'orientation qu'il souhaite.

Dans 4 % des cas, ces cours étaient dispensés par un enseignant habituel de l'élève, dans 21 % des cas par un enseignant d'un organisme privé, dans 31 % des cas par un enseignant à titre personnel, dans 34 % des cas par un étudiant et dans 10 % par une autre personne (*graphique 3*). Les lycéens font plus souvent appel à un organisme privé que les collégiens et moins souvent à un enseignant à titre privé mais autant à un étudiant.

Ces cours sont jugés comme ayant amélioré le niveau scolaire dans huit cas sur dix (*graphique 4*). Ce sont les cours avec étudiants qui sont jugés le plus souvent efficaces (95 % de satisfaction en collège et 88 % en lycée). Le recours à un organisme privé est jugé positivement dans 67 % des cas en collège mais 82 % en lycée. Enfin, les parents pensent que les cours dispensés par un enseignant à titre personnel ont amélioré le niveau scolaire de l'élève dans 78 % des cas en collège et 87 % en lycée. Les parents déclarent vouloir continuer ces cours dans quatre cas sur dix quand ils ont été jugés efficaces.

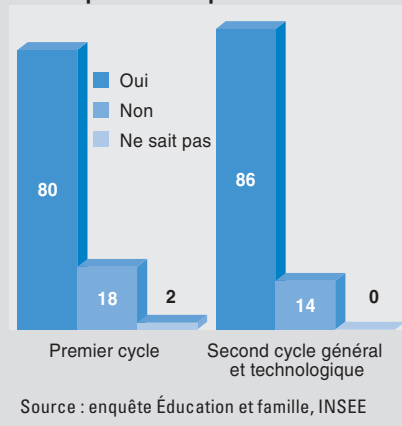
Les élèves qui ont recours aux cours particuliers payants ont un profil socio-économique marqué : les familles d'enseignants, de cadres et de chefs d'entreprise ou commerçants y sont relativement plus représentées. Ce sont également des parents qui se disent plus que la moyenne dépassés et qui disent

Graphique 3 – Personne donnant les cours particuliers



Source : enquête Éducation et famille, INSEE

Graphique 4 – Amélioration du niveau scolaire par des cours particuliers



manquer de temps, à la fois le père et la mère. Les élèves sont également plus souvent scolarisés dans le secteur privé.

Cinq groupes d'élèves

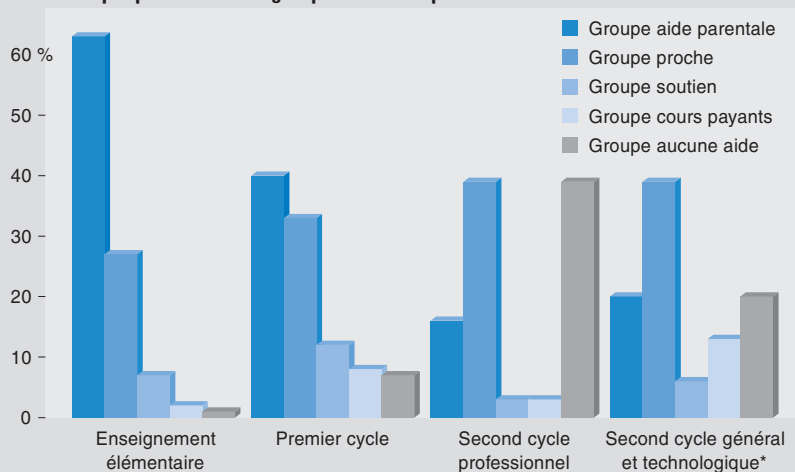
En prenant en compte l'ensemble des aides extérieures dont bénéficie ou ne bénéficie pas un élève, on peut ainsi définir cinq groupes d'élèves dont le poids se modifie selon le niveau de scolarité où se trouve le jeune (graphique 5). Le premier groupe réunit les jeunes qui sont tous aidés par leurs parents mais qui n'ont que cette aide, on le nomme « *groupe aide parentale* ». Ce groupe est surtout constitué d'élèves jeunes : pour moitié dans l'élémentaire et un tiers dans le collège. Ce sont également des élèves ayant peu de difficultés scolaires. Le deuxième groupe réunit les élèves qui reçoivent tous une aide de la part de proches : frère, sœur, ami ou autre membre de la famille hors parents. Ils peuvent également bénéficier d'aide parentale mais, en revanche, ne sui-

vent ni des cours payants ni des cours de soutien. On le nomme « *groupe proche* ». Au contraire du groupe précédent auquel il ressemble par certains aspects, comme le peu de difficultés scolaires des jeunes le composant, il prend de l'ampleur après l'école élémentaire : les élèves se répartissent pour 30 % en école élémentaire, pour 37 % en collège et pour 22 % en lycée. Une troisième groupe comprend tous les élèves qui suivent des cours de soutien gratuits, on le nomme « *groupe soutien* ». Les élèves sont pour moitié en collège et pour un tiers en école élémentaire. Ce sont des jeunes ayant des difficultés scolaires et dont les familles sont socialement peu favorisées. Un quatrième groupe est celui de tous les jeunes qui bénéficient de cours payants, on le nomme « *groupe cours payants* ». Quatre élèves sur dix de ce groupe sont en collège et quatre autres en lycée général et technologique. Comme le groupe précédent, les élèves concernés ont des difficultés scolaires mais leurs familles sont par contre favorisées socialement². Enfin, le dernier groupe est celui des jeunes qui n'ont aucune aide extérieure aux devoirs et est nommé « *groupe aucune aide* ». Le poids de ce groupe progresse au cours de la scolarité. Il est essentiellement représenté en lycée : les élèves sont pour un tiers en lycée général et technologique, pour un autre tiers en lycée professionnel et pour un quart en collège.

2. Ces deux derniers groupes sont bien distincts, seul 1 % des élèves a recours à la fois aux cours de soutien gratuits et aux cours payants et ce sont en grande majorité des lycéens. Vu les faibles effectifs, il n'est pas possible de l'analyser.

3. Les autres groupes ont de faibles effectifs, ce qui ne permet pas d'en faire une étude statistique à l'école élémentaire.

Graphique 5 – Part des groupes dans chaque niveau scolaire



Au-delà de ces caractéristiques moyennes, les groupes évoluent cependant au cours de la scolarité.

À école élémentaire

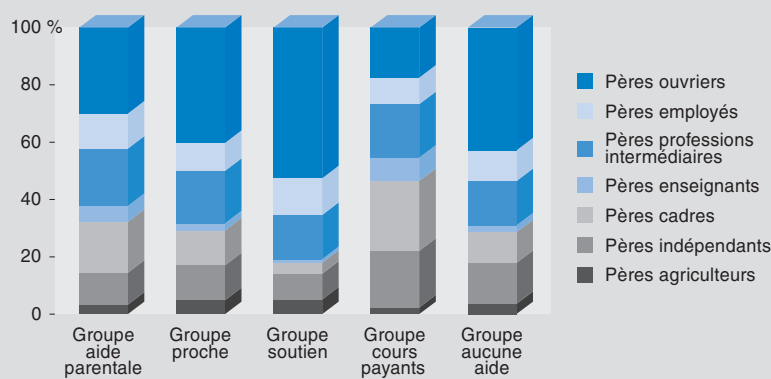
Les élèves de l'école élémentaire ne sont pas seuls pour leurs devoirs scolaires, ils sont aidés et avant tout par leurs parents, seul 1 % ne bénéficie d'aucune aide extérieure. Si on tient compte du total des aides que reçoivent les élèves, on peut cependant distinguer, en primaire, trois groupes d'élèves³.

Le « *groupe aide parentale* », le plus important, 63 %, réunit des élèves qui n'ont pas ou peu de difficultés scolaires, qui ont moins redoublé que les autres. Leurs parents déclarent être attentifs au suivi scolaire et contrôler de près les devoirs. Ils ont également plus d'ambitions scolaires que dans les autres groupes : ils ne se disent satisfaits que si l'élève est en tête de classe ou au-dessus de la moyenne. Ces élèves ne sont pas marqués socialement au niveau des professions des parents, mais on trouve moins de parents peu ou pas diplômés que dans la moyenne. D'ailleurs, ces parents se déclarent peu souvent dépassés par les devoirs scolaires.

Le « *groupe proche* », 27 %, est constitué d'élèves qui sont aidés par des proches, frères et sœurs essentiellement et, en grande majorité également, par leurs parents, essentiellement la mère. Ces élèves ressemblent beaucoup à ceux du premier groupe, si ce n'est que les familles sont un peu plus défavorisées et moins diplômées tout en ayant des volontés aussi fortes de suivre les devoirs scolaires (graphiques 6 et 7). Les mères déclarent manquer de temps et un peu plus souvent que dans le premier groupe être dépassées. Elles ont également plus souvent que la moyenne le sentiment de ne pas en avoir fait assez en terme d'aide apportée à leur enfant dans le travail scolaire. Ce phénomène, associé à des diplômes moins élevés que dans le premier groupe, peut expliquer le recours aux aides des frères et sœurs.

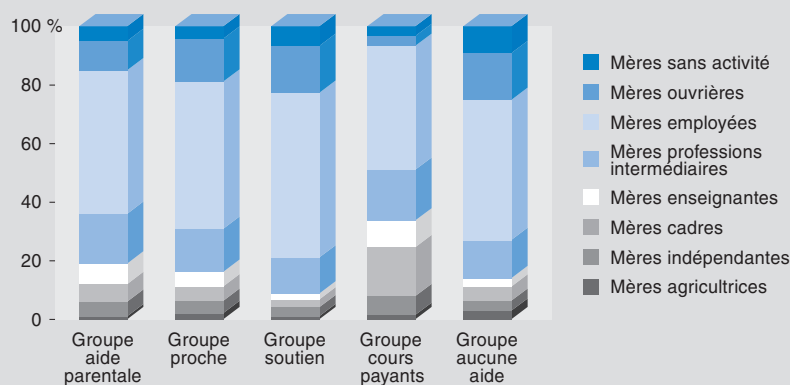
Le dernier groupe existant à l'école élémentaire est le « *groupe soutien* », avec 7 % des élèves qui, tout en suivant des cours de soutien, sont aidés en plus par leurs parents et proches (seul 0,1 % n'a que des cours de soutien). Ce sont des élèves défavorisés scolairement et socialement. Les deux tiers des parents déclarent que leurs enfants ont des

Graphique 6 – Composition des groupes selon la PCS du père



Source : enquête Éducation et famille, INSEE

Graphique 7 – Composition des groupes selon la PCS de la mère



Source : enquête Éducation et famille, INSEE

difficultés scolaires contre un tiers en moyenne. Même si les parents aident pour les devoirs scolaires dans la grande majorité des cas, ils sont moins présents que dans les autres groupes et surtout se déclarent plus souvent dépassés. Ils ont également moins d'ambitions scolaires pour leurs enfants ou en tout cas sont plus indécis : seuls les deux tiers d'entre eux veulent que leur enfant aille jusqu'au bac contre 85 % en moyenne mais un tiers d'entre eux sont indécis sur ce sujet. Ils se satisfont plus souvent que les parents des autres groupes que leur enfant passe simplement dans la classe supérieure, même mal positionné. Ils investissent également moins en moyenne dans le suivi scolaire en déclarant plus souvent que l'enfant ne doit être aidé que s'il le demande. Socialement, les familles sont plus souvent ouvrières, les parents peu diplômés. Les enfants partagent plus souvent leur chambre avec un frère ou une sœur. Ils sont plus souvent scolarisés en ZEP. Mais leurs camarades les aident plus souvent que la moyenne.

Au collège

Au collège, on retrouve les trois grands groupes de familles de l'école élémentaire, mais leur poids a évolué, et surtout se rajoutent deux groupes, le « groupe aucune aide » (7 % des collégiens) et le « groupe cours payants » (8 % des collégiens). Le « groupe aide parentale » est exactement le prolongement du même groupe en primaire mais son poids diminue sensiblement, 40 %. Les élèves ont le même profil social et scolaire et leurs familles les mêmes caractéristiques qu'à l'école élémentaire. De même, le « groupe proche », 33 % des collégiens, ressemble à ce qu'il était pour les écoliers. Ils bénéficient également de l'aide de la mère pour 79 % d'entre eux et seuls 4 % n'ont que l'aide d'un proche. Le « groupe soutien », 12 % des collégiens (seul 0,3 % n'a que des cours de soutien) réunit comme à l'école élémentaire des élèves défavorisés socialement et en difficulté scolaire. Ce groupe est à mettre en relation en terme de milieu fami-

lial et d'environnement social avec le « groupe aucune aide ». Les profils des familles de ces deux groupes sont assez défavorisés socialement, surtout le « groupe aucune aide » où la moitié des parents n'ont pas de diplôme, un quart des enfants n'ont pas de chambre pour eux seuls, contre 8 % dans le « groupe soutien », et 68 % des familles reçoivent l'allocation de rentrée scolaire et/ou des bourses contre 57 % dans le « groupe soutien ». Mais les élèves se distinguent en terme de profils scolaires. S'ils ont des difficultés dans le « groupe soutien », c'est moins le cas dans le « groupe aucune aide » où 58 % n'ont jamais redoublé contre 46 % dans le « groupe soutien ». La moitié des parents du « groupe aucune aide » déclarent que leur enfant est bon ou excellent contre 27 % dans le « groupe soutien ». Enfin, ces deux groupes se différencient en terme d'investissement parental dans l'éducation : les parents investissent beaucoup moins dans le « groupe aucune aide » : au contraire, du « groupe soutien » ils déclarent plus souvent que la moyenne avoir le sentiment d'en faire assez pour leurs enfants, mais également pour 28 % d'entre eux que leurs enfants doivent se débrouiller seuls en termes de devoirs scolaires contre une moyenne de 5 %. Mais ce sont des parents qui déclarent très souvent être dépassés. Enfin un dernier groupe apparaît au collège : le « groupe cours payants », celui des élèves qui prennent des cours particuliers payants. Les familles sont très favorisées : on y trouve plus que la moyenne et plus que dans les autres groupes des enfants de cadres, d'enseignants et d'indépendants. Les parents sont beaucoup plus souvent diplômés du supérieur long. Scolairement les élèves ont des difficultés, comme dans le « groupe soutien » mais de façon un peu moins marquée. Leurs parents les aident au-dessus de la moyenne mais moins que dans le « groupe aide parentale ». Ils se disent plus souvent dépassés qu'en moyenne et surtout, plus que dans les autres groupes, déclarent manquer de temps. Ils ont également le sentiment de ne pas en avoir fait assez en termes d'aide scolaire, comme dans le « groupe soutien ». S'ils déclarent, plus souvent que dans les autres groupes, qu'il faut suivre et contrôler le travail scolaire de leurs enfants, ils l'ont moins fait que dans les autres groupes, le laissant sûrement à la charge de la personne responsable des cours payants. Les élèves sont pour 31 % scolarisés dans le privé contre 21 % en moyenne. Ils souhaitent, pour 97 %,

que leur enfant aille jusqu'au baccalauréat contre une moyenne de 92 %, mais ils sont moins optimistes que les autres parents sur le fait que leur enfant connaîtra une meilleure situation qu'eux, sans doute en raison de leurs résultats scolaires. Si, en moyenne, 54 % des mères pensent que leur enfant aura une situation professionnelle meilleure que la leur, elles ne sont que 45 % dans ce groupe, beaucoup moins que dans les autres groupes. En revanche, elles sont 20 % à penser que la situation de leurs enfants sera équivalente à la leur contre une moyenne de 8 %.

Au lycée

Au lycée général et technologique, les groupes du collège sont toujours là mais les lycéens travaillent plus que les collégiens avec des amis ou seuls, ou en bénéficiant de cours payants. Ainsi, 20 % des lycéens reçoivent exclusivement l'aide de leurs parents, 20 % n'ont aucune aide, 39 % ont une aide d'un proche, 13 % bénéficient de cours payants, 6 % de cours de soutien gratuits et 2 % à la fois de cours de soutien gratuits et de cours payants. Le « groupe aide parentale », qui n'apparaissait pas typé socialement se distingue désormais : ce sont plus souvent qu'en moyenne des enfants d'enseignants (pour 17 % d'entre eux contre une moyenne de 6 % en lycée), et dans une moindre mesure de cadres (19 % contre une

moyenne de 16 %). Le profil socio-économique de ces familles se met à ressembler à celui du « groupe cours payants ». Cependant, à la différence du « groupe cours payants », les parents du « groupe aide parentale » sont rarement dépassés et manquent moins souvent de temps. Ils suivent de plus près le travail de leurs enfants que les autres parents et leurs enfants sont en moyenne plus souvent de bons ou excellents élèves. Le « groupe cours payants » se scinde en deux au lycée : les trois quarts des élèves qui bénéficient de cours payants ont le même profil que ceux du collège, des parents plutôt favorisés socialement mais qui manquent de temps ou sont dépassés, et des élèves qui connaissent des difficultés. Mais un quart des élèves de ce groupe ont un autre profil : plutôt bons élèves, les cours payants leur servent à améliorer leur niveau scolaire de façon qu'il concorde avec des études souhaitées. Le « groupe aucune aide » devient moins typé socialement : les familles sont dans la moyenne mais, cependant, moins favorisées que celles du « groupe aide parentale » et au du « groupe cours payants ». En prenant de plus en plus de poids, les groupes « aucune aide » et « proches » se mettent à se ressembler. Moins favorisés socialement que les « groupes aide parentale » et « cours payants », ils réunissent 60 % des lycéens. Les parents se déclarent souvent dépassés dans les deux groupes. Mais l'investissement des parents est plus fort dans le « groupe proches » : par rapport

au « groupe aucune aide » ils disent plus avoir le sentiment de ne pas en faire assez et déclarent plus souvent qu'il faut suivre le travail scolaire de près et le font également plus souvent. Les élèves sont scolairement dans la moyenne. Le « groupe soutien » apparaît marginalisé socialement et scolairement : des élèves issus de familles plus défavorisées que la moyenne et qui ont des difficultés scolaires.

Au lycée professionnel, 16 % des lycéens sont dans le « groupe aide parentale », 39 % dans le « groupe aucune aide », 39 % dans le « groupe proche », 3 % dans le « groupe soutien » et 3 % dans le groupe « cours payants ». Les deux derniers groupes sont trop faibles en terme d'effectifs pour pouvoir être analysés. Le « groupe proche » apparaît le plus défavorisé socialement et scolairement. Mais les trois premiers groupes se ressemblent beaucoup.

Fabienne Rosenwald, DEP

Pour en savoir plus

[1] M. Gouyon, « L'aide aux devoirs apportée aux parents », *INSEE Première* n°996, décembre 2004.

[2] J.-P. Caille, « Forme d'implication parentale et difficulté scolaire au collège », *Éducation & formations*, n°36, MEN-DEP, novembre 1993.